

"L'Homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures". Depuis cette déclaration de principe issue de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement de Stockholm en juin 1972, les États, les Régions, les communes... et les acteurs privés se saisissent progressivement de la question de l'environnement et plus généralement du développement durable.

L'adoption de l'Agenda 21, liste de recommandations d'actions pour le 21^e siècle émises lors de la Conférence de Rio, en juin 1992, a posé un cadre pour tous les acteurs publics. La Région Basse-Normandie s'est engagée dans cette démarche et a retenu un plan en 100 actions portant sur l'énergie, le climat, l'environnement, l'économie, le social, la mobilisation des forces vives du territoire, l'éducation et la formation des jeunes. Les synthèses de cette étude alimenteront le Rapport de développement durable de la Région (l'établissement de tels rapports constituant une obligation depuis le Grenelle II de l'environnement).

De son côté, la Dreal est chargée de mettre en œuvre au niveau local les politiques de l'État en matière d'environnement et de développement durable.

Avant-propos

Comment apprécier la situation de la Basse-Normandie face aux enjeux de développement durable ? Quels indicateurs permettent d'identifier ses forces et faiblesses ?

Afin d'orienter au mieux les politiques publiques qui seront mises en œuvre, la Région Basse-Normandie, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et l'Insee ont engagé une collaboration qui procède d'une visée évaluative. Publiée en janvier 2012, une première étude avait permis de situer la Basse-Normandie par rapport au reste de la métropole, en s'appuyant sur les indicateurs sélectionnés par l'Association des Régions de France (ARF) dans le cadre de son groupe de travail "Indicateurs de développement durable", auquel la Région Basse-Normandie avait activement participé.

Cette nouvelle étude la prolonge en s'efforçant de décliner, lorsque cela a été possible, ces informations à un niveau infrarégional. Elle propose une analyse plus approfondie du jeu d'indicateurs d'évaluation, afin d'en mesurer la pertinence dans l'objectif, à terme, de suivre l'état de développement durable de la Basse-Normandie, et de permettre ainsi l'orientation des mesures relevant des principaux acteurs publics, en particulier la Dreal et la Région.
